

Arrêté n° 2020 GUE 021 portant modification de l'arrêté n°2020 GUE 002

**portant réglementation temporaire de la circulation
sur la RN 145 entre les PR 52+500 et 56+000
et sur les la RD11, la RD100
sur le territoire des communes d'Ajain, de Jarnages et
de Pionnat dans le département de la Creuse**

LA PRÉFÈTE DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

Vu le code de la Route ;

Vu le code de la Voirie Routière ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes, modifié par le décret n°2013-1181 du 17 décembre 2013 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation Routière (Livre 1 – 8ème partie – Signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 décembre 2011 ;

Vu la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

Vu la note du 5 décembre 2019 définissant le calendrier des jours « hors chantiers » pour l'année 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie Darpheuille-Gazon préfète de la Creuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2020-08-24-020 de Madame la Préfète de la Creuse, en date du 24 août 2020, donnant délégation de signature à Monsieur Denis BORDE, Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest ;

Vu la décision n°2020-2-23 en date du 31 août 2020 de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest donnant délégation de signature à Messieurs MAYET et FAUCHET, adjoints au directeur interdépartemental des routes centre ouest ;

Vu l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil Départemental n°2020-141 du 1^{er} septembre 2020, et son annexe 1, portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Henry MERPILLAT, Responsable du Secrétariat Général en charge de l'intérim du Pôle Aménagement du Territoire ;

Vu la convention signée entre la commune d'Ajain et l'État ;

Vu le dossier d'exploitation sous chantier ;

Vu l'arrêté n°2020 GUE 002.

Considérant que la réalisation des travaux de construction de la passerelle piétonne sur la RN145 au droit du bourg d'Ajain PR 54+600 a pris 3 semaines de retard suite à la pandémie de CORONA virus.

Sur proposition de Monsieur le Chef du District de Guéret de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-ouest ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les articles 1 et 2 de l'arrêté n°2020 GUE 002 signés par le Conseil Départemental en date du 28 août 2020 et par la préfecture de la Creuse en date du 2 septembre 2020 portant réglementation temporaire de la circulation sur la RN 145 entre les PR 52+700 et 54+900, sur le territoire des communes d'Ajain, de Jarnages et de Pionnat dans le département de la Creuse sont modifiées comme suit.

Les prescriptions données à l'article 1, 2 et 7 s'appliquent du 9 octobre 2020 au 29 janvier 2021.
Les prescriptions données à l'article 3, 4 et 5 s'appliquent du 8 décembre au 9 décembre 2020.

L'activation de la déviation sera évaluée suivants les conditions météorologiques et sera donc soumis à l'accord du Conseil Départemental de la Creuse 3 jours avant, soit le vendredi 4 décembre 2020.

ARTICLE 2 :

En cas d'intempéries ou d'aléa de chantier, les prescriptions données à l'article 3, 4 et 5, mentionnées à l'article 1, seront reportées les jours suivants, voire semaines suivantes dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3 :

Les autres articles et prescriptions de l'arrêté n°2020 GUE 002 demeurent inchangés.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse
- M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest,
sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté et dont ampliation sera adressée pour information :

- Mme la Préfète du Département de la Creuse,
- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse
- M. le Maire de Jarnages
- M. le Maire de Pionnat
- M. Le Maire d'Ajain
- M. le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie de la Creuse,
- M. le Directeur du SAMU de la Creuse,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse
- Transports régionaux Nouvelle Aquitaine
- Le Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic (CIGT).

A Limoges, le 27 novembre 2020

La Préfète de la Creuse,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre
Ouest,
Pour le Directeur et par délégation,
Le Directeur Adjoint Exploitation,

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
le Directeur des Routes
Adjoint au Directeur Général adjoint des Services
en charge du Pôle Aménagement du Territoire


Frédéric RANCIER